

2008 Questions relatives au stationnement des véhicules particuliers dans Versailles

Questions SAVE

La possibilité de stationner son véhicule est un des éléments qui ne sont pas sans influence sur la vie économique Versaillaise (vie du commerce) ni bien entendu sur la qualité et le confort de vie des habitants de cette ville. C'est aussi un domaine sur lequel les municipalités disposent de véritables compétences et pouvoirs d'action, d'intervention et de décision sans être entravées par d'autres pouvoirs publics et sans pouvoir par conséquent s'abriter derrière l'Etat ou d'autres instances pour justifier certaines décisions ou absences de décision.

Il est donc important de connaître la position des candidats à la Mairie de Versailles sur trois sujets qui concernent le stationnement à Versailles et sur lesquels la future équipe municipale aura à prendre position.

1) Parkings publics et notamment celui de la Gare des Chantiers

Quelle politique d'implantation éventuelle de nouveaux parkings publics proposez-vous à Versailles : combien de nouveaux parking souterrains pensez-vous souhaitables et financièrement réalisables pendant la mandature et à quels emplacements ?

(Le projet de ZAC des Chantiers tel qu'il existe actuellement ne prévoit pas, semble-t-il, d'augmentation du nombre de places de parkings existant, malgré l'ampleur de l'augmentation d'activité économique, commerciale, de transport et de loisirs que comporte ce projet. Maintenez-vous cette limitation ? D'une façon générale que proposez-vous aux Versaillais soucieux d'utiliser les transports en communs pour se rendre à Paris mais dissuadés de le faire, malgré le grand nombre de gares à Versailles, par impossibilité de garer économiquement leur véhicule à proximité des gares ? N'est-ce pas là une incitation bien peu écologique à utiliser son véhicule personnel pour rejoindre Paris plutôt que les transports en commun ?)

2) Stationnements de surface disponibles

(L'espace public des voiries est par essence rare et donc d'autant plus précieux qu'il est légitimement convoité ou revendiqué par des intérêts et des usages multiples : circulation piétonne, circulation automobile, circulation des transports en commun, voies cyclables, stationnement. Les arbitrages entre ces différents usages sont un élément essentiel d'une politique de la ville et il importe donc de connaître à l'avance ceux que chaque équipe candidate souhaite proposer et mettre en œuvre, en répondant à quelques questions simples.)

- Souhaitez-vous diminuer, augmenter ou garder constant le nombre de places de stationnements disponibles en voirie de surface à Versailles pendant la mandature ?
- Le projet de transport en site propre « TCSP » si vous en poursuivez la réalisation, supprimera-t-il des places de stationnement sur son trajet et si oui comment les remplacera-t-on ou comment évitera-t-on la gêne apportée aux activités économiques ?

- D'une façon générale les projets que vous proposez dans d'autres domaines d'utilisation de l'espace public (pistes cyclables, voies piétonnes, etc.) vont-ils réduire ici ou là le nombre total de places de stationnement disponibles ?

3) Coût du stationnement payant

Le stationnement payant, sans doute inévitable à Versailles comme ailleurs, vise deux catégories d'usagers : les résidents et les non résidents à qui des tarifications différentes sont appliquées pour des raisons aisément admises. Par ailleurs dans toutes les municipalités deux théories économiques du stationnement payant s'affrontent généralement.

- Celle de la simple régulation de l'utilisation d'un nombre limité de places sur l'espace public afin que le maximum d'usagers puissent se partager cette ressource limitée et par exemple en bénéficier à tour de rôle pour travailler, faire leurs courses, parquer leur véhicule pendant la nuit etc. Dans ce cas les recettes acquittées par les usagers ont vocation à équilibrer, sans plus, les dépenses de fonctionnement et d'amortissement de l'investissement du système de parcmètres.
- Celle de la perception par la municipalité d'une recette fiscale supplémentaire, ce qui n'est pas contradictoire avec l'objectif précédent, mais conduit, par définition, à percevoir des paiements supérieurs aux coûts d'exploitation du système. Ceci n'est pas forcément illégitime à condition d'être clairement annoncé.

Il serait utile de savoir de quelle philosophie se réclament les candidats. Dans l'hypothèse où ils se réclameraient de la première, quel engagement de transparence périodique des comptes ils sont prêts à prendre pour convaincre les citoyens qu'aucune dérive rampante de la première philosophie vers une logique de recettes fiscales ne s'est subrepticement produite.

Enfin il est demandé quels engagements sont proposés sur en matière de tarification du stationnement aussi bien résident que non résident : maintien, grosso modo du dispositif actuel ou, sinon, quelles évolutions tarifaires ? Dans quels quartiers prévoient-ils de devoir étendre le stationnement payant ?